

COMITE DU JURA FFPJP

REUNION COMITE DIRECTEUR

Vendredi 17 février 2006 à Poligny.

Présents :Danielle et Michel BIANCHETTI, Daniel BUSSARD, Jean-Pierre CLEMENT, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Corinne et Stéphane DURIF, Patrick GRUNEISEN, Michel GONCE, Nicolas JANOD, Philippe JARCELLAT, Maurice LAJEUNE, Jérôme LINDA, Jean-Marie MARAUX, Gilles OUTREY, Michel PYDO, Christian SALVI, Noël TOURNIER et Christian VALET.

Excusés : Jean-Marc LARTOT et Christian MONNOYEUR.

Absents : néant.

Le Président ouvre la réunion en remerciant Noël Tournier pour la mise à disposition de la salle à la Mairie de Poligny. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres tout récemment élus : Michel Gonce et Noël Tournier.

Il s'adresse à Stéphane Durif en lui souhaitant un prompt rétablissement suite à son opération de l'épaule.

Il fait part de suite des dernières nouvelles sportives :

- défaite de St Claude en ¼ finale de la Coupe de France des Clubs par 22 à 9 face à l'équipe de Venarey Les Laumes (Côte d'Or).

Il souhaite pleine réussite aux sélections féminines et masculines qui participent ces prochains jours aux Bols d'Or Féminin et Masculin de Genève. Pour la sélection masculine, nous avons dû remplacer Stéphane Durif opéré tout récemment par Patrick Petetin de Poligny. Il nous a semblé logique d'associer aux jeunes un joueur expérimenté qui aura un rôle de conseil et de meneur d'équipe indéniable.

Dans les questions diverses, il mentionnera plusieurs courriers reçus dont un du club de l'A.B.J. Lons qui l'a beaucoup surpris et auquel il a préféré attendre cette réunion pour y répondre ensemble avec du recul car les positions et demandes des dirigeants du club sont, à son égard, complètement déplacées sur bien des points. Il ne comprend pas les réactions d'un club qui est le premier du département du Jura en nombre de licenciés et il souhaite faire le point avec les dirigeants en ayant des explications claires et objectives pour tous.

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu de l'A.G. du 27/01/2006 :

Il sera soumis à l'approbation des membres lors de la prochaine réunion, n'étant pas imprimé à ce jour. Les documents seront transmis aux clubs et membres du Comité Directeur après lecture par le Président.

Sur la dernière assemblée générale, le Président précise que cette réunion s'est déroulée dans un climat serein malgré l'ordre du jour particulièrement délicat, en particulier, la trésorerie. Les explications données ont été relativement précises pour tout le monde et la confiance au Comité Directeur a été confirmée par des Présidents de clubs. De même, dans les propos du Président de la Ligue de Franche-Comté, Denis Lhomme a précisé son réconfort, son soutien et sa sympathie pour notre Comité et ses dirigeants.

Le vote a permis à Michel Gonce et Noël Tournier de retrouver le Comité Directeur et le Président les remercie d'avoir fait le pas en ces moments où nous devons être solidaires et combatifs.

2) Election aux divers postes vacants au Comité Directeur :

- Trésorier Général : Noël TOURNIER.
- Trésorier Adjoint : Maurice LAJEUNE.

- Président de la Commission des Jeunes : Michel GONCE.
Le secrétaire de cette commission est Michel DEMOUGEOT.

les nouveaux élus intègrent certaines commissions :

- Noël Tournier : Finances, groupe de travail Boulodrome Régional.
- Maurice Lajeune : Finances.
- Michel Goncè : Jeunes et technique et Discipline (membre)
- Michel Demougeot : Jeunes et technique et Discipline (membre extérieur)

3) Situation financière au 17 février 2006 :

Le Comité du Jura présente un solde créditeur d'environ 42 000.00 € et nous avons placé de l'argent sur le compte sur livret (25 000.00 €) avec effet rétroactif au 15/01/2006 (vu avec la banque suite aux frais bancaires de demande de libellés de chèques.

4) Point sur l'affaire « Golay » :

A ce jour, nous avons avancé avec la réception de l'ensemble des photocopies de chèques sans justificatifs avec le libellé du tireur. Avec surprise, plus de 20 chèques ont été faits à la société Isogard, son employeur, pour une somme de 14 568.11 €, 2 chèques au profit d'un huissier de Morez Me Delpierre (poursuite suite à créances) pour 10 095.51 €, et un chèque au profit de France Télécom pour 69.10 €.

Total chèques dus : 24 732.72 €.

Total espèces dues : 2 648.58 €.

Total global dû au Comité : 27 381.30 €.

Le Président a repris contact avec la gendarmerie qui est en possession de tous les éléments et qui interviendra rapidement au domicile de Mr Golay. Il a également relancé la société Isogard en la personne du Directeur qui lui a signifié cette après-midi qu'il recevait son employé Mr Golay pour des explications sur ses agissements. Le Directeur a assuré qu'il nous rappellerait la semaine prochaine pour nous communiquer les dires de Mr Golay et également faire le point sur le préjudice en tentant de récupérer le matériel afin de nous dédommager. Pour le reste de la créance, soit 12 813.19 €, l'ex-trésorier devra rembourser cette somme par tout moyen à sa convenance sous peine de poursuites judiciaires.

5) Désignation des délégués aux championnats du Jura et de France 2006.

(tableau joint)

6) Point sur les commissions :

Commission arbitrale : sur les deux candidats, seule Madame Jacqueline Henry de Salins a été reçue avec la note de 13/20. Les deux copies ont été corrigées par l'arbitre national Jean Locatelli et le responsable de la commission. Monsieur Antoine Hernandez de Saint Claude n'a pas été admis.

Le président de la commission fait la demande auprès du Comité pour un déplacement à Paris où tous les arbitres nationaux, internationaux et, à défaut, les présidents de commission arbitrale des Comités sont convoqués le 19 mars 2006 pour un colloque organisé par la Fédération. Michel Demougeot, membre de la commission nationale, est également convoqué. Selon les directives de la Fédération, les frais de déplacement sont à la charge des comités et seule la restauration est assurée par l'instance nationale. Le comité donne son accord pour ce déplacement. Philippe Jarcellat se propose d'acheter les billets de train sur Internet, ceux-ci étant très avantageux quant à leur prix s'ils sont réservés suffisamment longtemps à l'avance.

Commission sportive : Stéphane Durif annonce le changement de date concernant la phase finale du championnat Entreprises par équipe de 6 : le 15 avril 2006 à Dampierre avec

Corinne Durif comme déléguée et Danielle Bianchetti, arbitre. Après un débat plutôt long, il ressort que la fédération devra préciser les termes du règlement de ce championnat pour éviter des compositions d'équipes litigieuses. Mais, il est rappelé que la Fédération a lancé cette compétition pour attirer de nouveaux licenciés.

Le tirage de la Coupe du Jura se fera en fin de semaine prochaine, vers le 24 février, certains ayant trouvé le délai du 17 février trop court. Le responsable précise que les jeunes féminines sont acceptées dans les formations seniors féminines et que les jeunes filles et garçons sont acceptés dans les formations seniors masculines.

Le président de la commission sportive rappelle fermement que les sélections pour les Bols d'Or ont été réalisées selon des critères bien définis et que les allégations contenues dans un courrier que le président Maraux a lu aux membres, émanant du club de l'ABJ, sont totalement déplacées.

Enfin, pour être complet, Stéphane Durif donne la date de la finale Intervilles qui se déroulera le samedi 21 octobre, sur toute la journée, à Poligny.

7) Questions diverses :

- Dossiers Contrat d'objectifs 2006 :

Les dossiers ont été transmis au Comité par le Conseil Général et Jeunesse et Sports.

Seul le club de Champvans a demandé un dossier Club. Les dossiers doivent être rendus pour le 15 mars dernier délai.

- Lettre du club de l'A.B.J :

Le président revient sur ce courrier et après débat, le Comité Directeur apporte les réponses suivantes :

a) Sélection Bol d'Or féminin :

Le Comité a été surpris que cette question revienne puisque le choix de la Commission Sportive n'est pas discutable comme toute sélection sportive. Pour le cas de la joueuse Irène Gonce, elle n'a pas été retenue pour plusieurs raisons : (aucune excuse auprès du Comité du Jura pour sa non-participation à la finale de la Coupe du Jura féminine des clubs, une motivation incertaine malgré de bons résultats sportifs 2005). D'autre part, Le Président tient à préciser la réaction stupide et inexcusable de cette joueuse qui s'est permis d'envoyer des remerciements par SMS aux membres de la Commission ainsi qu'à lui-même.

Le Président a appelé directement l'intéressée qui, après quelques mots, a raccroché sans un mot de politesse. Le président répond à l'expéditeur de ce courrier :

« Pour le climat de tension instauré au sein de votre club, cet état de fait est regrettable mais il nous semble que l'esprit sportif doit être rappelé à vos licenciés.

Pour le non règlement de la quote-part affectée au club des participantes au Bol d'Or de Genève, nous avons été très surpris de votre position et vous avez mal compris le procédé du Comité du Jura que le Président rappelle : « Le Comité départemental facture une partie des frais de déplacements aux critères aux clubs concernés par leurs participants et ensuite, le club a la possibilité de répercuter cette somme auprès des joueurs ou joueuses retenus(es) ou de leur demander une participation . De ce fait, nous facturerons, comme nous l'avons toujours pratiqué, au club qui agira selon sa politique sportive (même procédé que pour les inscriptions aux différents championnats). »

b) Participation forfaitaire de 1 euro par joueur du club organisateur :

« Cette participation a été votée en assemblée générale, il y a de nombreuses années par l'ensemble des clubs et ne peut être remise en cause que par un vote en assemblée générale départementale.

Sur le principe, le Comité directeur pense que cette participation est juste et équitable car elle est basée sur le nombre de joueurs inscrits. Plus le championnat est important et plus les recettes augmentent. Votre proposition d'augmenter l'inscription aux championnats nous semble moins équitable puisque les sociétés règlent les inscriptions de leurs équipes sans remboursement auprès des joueurs.

Votre décision de ne pas organiser de championnats tant que cette formule existera nous semble futile car, pour 2006, vous n'avez pris aucune organisation et cette règle existe depuis de nombreuses années. »

c) Calendrier 2006 :

« Pour la première remarque, nous avons pris bonne note de votre insatisfaction concernant le placement de votre publicité dans le calendrier mais le montage des pages de celui-ci ne nous a permis de répondre favorablement à votre demande que nous essaierons de corriger l'an prochain.

Pour la deuxième remarque, nous vous rappelons que votre concours régional se déroule selon la formule « élimination directe » avec concours complémentaire payant.

De ce fait, l'inscription au concours régional pour 1 partie ne peut dépasser 4.00 € par joueur (règlement fédéral joint). »

d) Règlement boudrome :

Concernant le règlement en salle, Paulo De Bastos rétorque que ce texte a été adopté en AG sans la moindre remise en cause de tous les présidents de clubs présents.

D'autre part, ce texte est applicable pour toute compétition officielle sauf une éventuelle épreuve qualificative pour un championnat de France et la Coupe de France où seul le règlement FFPJP est en vigueur.

Quant à l'aval de la Fédération, la réponse est simple : elle a mis en place un règlement en salle applicable dans des sites aux dimensions optimales. La commission a repris ce texte et l'a modulé pour qu'il puisse s'appliquer dans les cinq principaux pétanquodromes jurassiens. Il est rappelé que chaque ligue ou comité peut, sous couvert d'une approbation de la ligue ou du comité, mettre en place un règlement spécifique en salle. L'essentiel est de prendre le texte en salle fédéral comme modèle de base. Ce qui est le cas, aujourd'hui, dans les ligues ou comités. « Nous indiquons qu'un grand nombre de Comités et de Ligues (Comité 21 et Ligue Rhône-Alpes) ont leur propre règlement « boudrome ».

Enfin, sur la compétition Intervilles, le Président de la commission fera le point à la fin de cette édition 2005-2006 avec les principaux intéressés. Il apparaît que l'esprit de ces rencontres n'a pas un caractère officiel. D'ailleurs, cette épreuve n'est pas indiquée dans le calendrier. Il ne s'agit pas, pour la commission arbitrale, d'être responsable de la perte de licenciés.

e) Coupe du Jura 2006 :

« Vous avez noté qu'il était plus facile à un club de 60 licenciés de former 4 équipes comparativement à votre club de plus de 300 licenciés, précisant que 200 licenciés seraient sur la touche.

Nous ne pouvons admettre une telle remarque et vous nous en avez apporté la preuve avec l'inscription de seulement 2 équipes féminines à la Coupe du jura féminine au lieu de 4 maximum.

D'autre part, cette compétition, comme les championnats départementaux, est une épreuve prisée par les joueurs et joueuses assidus. Pourquoi votre club n'engage-t-il pas 100 triplettes ou 150 doublettes en championnat départemental ? Nous savons tous que le nombre de licenciés pratiquants la compétition est égale à environ 25 % des effectifs de nos clubs puisque nous comptabilisons en moyenne 450 à 600 joueurs sur nos championnats senior masculin pour 2000 licenciés.

Pour la date limite d'inscription fixée au 17 février, nous vous avons fait parvenir les feuilles d'inscription en janvier et il nous semble que vous avez le temps d'y répondre en contactant vos licenciés. (communication interne de votre club à revoir). »

Fin de réponse au courrier de l'ABJ Lons, le Président est chargé de la réponse au courrier reçu. La réponse a été transmise le 23 février.

- **Lettre du Progrès de Lyon :** la société OBUT a fait savoir qu'elle cessait son partenariat avec Le Progrès et les huit comités impliqués dans l'édition annuelle de la finale régionale du Grand Prix Le Progrès-OBUT. Le comité du Jura va prendre contact avec les responsables du journal pour définir clairement quelle conduite à tenir pour cette année, en concertation avec les autres comités.

- **Bol d'Or gentleman :** vendredi 24 février

Jean-Marie Maraux et Christian Salvi se rendront à ce gentleman suite à l'invitation des organisateurs de cette compétition.

A noter qu'au moment de la rédaction de ce compte-rendu, le délégué Paulo De Bastos est remplacé par Noël Tournier.

Au Bol d'Or féminin, la sélection jurassienne conduite par Corinne Durif s'est classée 11^{ème}.

- **Réunion franco-suisse à Thonon :**

Elle se déroulera le 24 mars pour la préparation de la Franco-Suisse 2006 qui se déroulera à Thonon le dimanche 3 septembre. Michel Pydo représentera le Comité accompagné de Daniel Bussard.

- **Agrément Ecole de Molinges :**

Suite à un premier refus du Président pour une date qui coïncidait avec le concours régional de St Claude du 17 juin. La nouvelle date proposée du samedi 10 juin a été validée par le Président.

- La Fédération rompt son partenariat avec le magazine Rhônes Alpes Pétanque à l'immense surprise de son directeur Patrick Chalancon. Les instances nationales cherchent à promouvoir au mieux leur nouvelle revue, le Bouliste. Affaire à suivre.

- Le club de Bletterans se dote d'une adresse e-mail :

fanfan-gauthier@wanadoo.fr

- La commission des jeunes se réunit le vendredi 3 mars à Lons le Saunier à 19 h (salle de l'ABJ) pour fixer ses objectifs.

- Le trésorier donne quelques recommandations aux responsables de commissions lorsqu'ils ont des opérations financières à exécuter.

- Christian Valet propose une rencontre avec l'architecte pour revoir le coût de la réalisation du pétanquodrome régional. Le Président prendra contact avec lui pour une réunion de travail en s'appuyant sur la réalisation du pétanquodrome de Livrade sur Garonne dont nous avons l'ensemble du dossier technique suite à notre visite en janvier. Un travail de réflexion technique et financière est nécessaire avant la présentation aux élus.

La séance est levée à 23 heures.

Le président du Comité Départemental

Jean-Marie Maraux

Le secrétaire adjoint

Paulo De Bastos

